



Travaux publics et  
Services gouvernementaux  
Canada

Public Works and  
Government Services  
Canada

## SERVICES DE TRADUCTION ET DE RÉVISION COMPARATIVE BILINGUE

Demande de renseignements (DR)

Décembre 2019

Lettre d'intérêt : 40003-182196/A

**modification 002**

Le présent document **n'est pas** une demande de propositions, une demande de devis ou une demande de soumissions. Ce document ne peut être considéré comme un engagement formel, de la part du Canada à émettre un contrat dans le futur.

**Cette modification est apportée afin de répondre à une question d'un fournisseur potentiel.**

**Question 1:**

À l'annexe «C», page 10, il est mentionné que le soumissionnaire devrait avoir une expérience dans la traduction de décisions rendues par un organisme judiciaire ou quasi judiciaires. Pouvez-vous préciser les types de décisions qui s'appliqueraient ici ? Pouvez-vous également confirmer si cela inclut des décisions d'arbitrage ?

**Réponse 1:**

Des exemples de décisions des tribunaux sont disponibles à l'adresse suivante:

CRTESPF : <https://decisions.fpslreb-crtespf.gc.ca/fpslreb-crtespf/fr/nav.do>

Décisions du TCDP : <https://decisions.chrt-tcdp.gc.ca/chrt-tcdp/fr/nav.do?alternatelocale=fr>

Décisions du TCCE trouvées à partir de l'outil de recherche : <https://decisions.citt-tcce.gc.ca/citt-tcce/fr/nav.do>

Bien que des versions des décisions sur les griefs soient anonymes, elles sont affichées sur le site Web du CNM et ne sont accessibles que via une fonction de recherche disponible à l'adresse :

<https://www.njc-cnm.gc.ca/decision.php?SearchForm=1&lang=fr>

En ce qui concerne les décisions judiciaires, celles-ci incluraient toutes décisions rendues par un juge. Pour des exemples, voir les décisions judiciaires de la Cour fédérale, de la Cour d'appel fédérale et de la Cour suprême du Canada.

Les décisions du CRTESPF comprennent l'arbitrage (prendre note que le CRTESPF utilise le terme jugement, qui est l'équivalent d'arbitrage tel que défini par la « common law »).

**Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés**